

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 24 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2016

PRESENTS : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Emmanuel ROY DE LACHAISE.

ABSENTS EXCUSES : Anne BAZALGUES, Edith LANDOIS, Christine BONNFONT a donné procuration à Sandrine RIVIERE, Nadine LAUBIE a donné procuration à Daniel BOUDOT.

SECRETARE DE SEANCE : Claude LAGARDE

1 - APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL DU 13 OCTOBRE 2016 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- OUVERTURE PROGRAMME « COLUMBARIUM » ET DEMANDE DETR 2017 :

Monsieur le Maire souhaite pouvoir implanter un columbarium dans le cimetière. Les éléments seraient installés sur l'emplacement du jardin du souvenir. Actuellement la mairie n'a pas été saisie de demande mais renseignements pris auprès des communes voisines, des demandes voient le jour. Contrairement à un caveau, la mise en place est plus longue en terme de calendrier. Même si ce sont des éléments préfabriqués, ils demandent un délai non négligeable entre la commande et la livraison.

Contact a été pris avec l'entreprise GRANIMONT. Un premier devis a été établi à 5113€ht (ensemble 6 cases, 1 banc) avec la pose et l'implantation comme souhaitée lors de l'entrevue.

Suite à la rencontre du 21 novembre, monsieur le Maire a souhaité rester sur le modèle de base et la pose se ferait en interne. La somme serait ramenée à 2660€ht. Un nouveau chiffrage nous sera remis.

Un échange se fait au niveau des couleurs : la proposition de structure marbre gris et

marbre rose pour les portes n'est pas retenue. Il est souhaité plutôt blanc ou gris qui serait plus conforme aux couleurs « locales ». Une demande de devis sera faite en ce sens. En ce qui concerne le tarif de vente, la somme de 500€ a été appliquée. Pour le moment rien n'est fixé mais nous devons en parler. De même le tarif des concessions du cimetière sont de : 153€ pour 1m X 2.50m et de 229€ pour 2m X 2.50m. La somme à acquitter est modeste au vu de la concession cinquantenaire octroyée. Peut-être faudrait-il relever le tarif actuel ou passer à une période trentenaire? Certains conseillers pensent qu'il faut rester dans ces sommes modestes.

L'investissement dans un funérarium entre dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à laquelle nous pouvons prétendre en 2017. Sur la somme investie un taux de 25 % de subvention est prévu. Le dossier de demande est à renvoyer pour le 15 décembre.

Il est entendu que cet équipement sera inscrit sur le budget 2017 et que compte tenu de la contrainte des dates, nous devons formuler cette demande maintenant.

Le montant estimé pour ce programme serait d'environ 3000€.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce programme et à la demande de DETR 2017

3- OUVERTURE PROGRAMME « CREATION POINT D'EAU POUR DEFENSE INCENDIE » ET DEMANDE DETR 2017 :

A l'occasion de la révision de notre carte communale nous devons, en relation avec le SDIS, voir comment répondre à la réglementation afin que l'ensemble de Couzou puisse être couvert par des points de puisage d'eau en cas d'incendie. Contact téléphonique a été pris avec le responsable du service incendie pour étudier les possibilités actuelles et nouveaux lieux d'implantation envisagés.

Le 15 novembre une visite de l'Adjudant-chef AHFIR a permis de reprendre les données nécessaires à l'agrément d'une réserve et les équipements nécessaires pour le puisage. A savoir : 30m³ de volume disponible, tube, raccord et crépine, plateforme stable en castine pour la stabilité véhicule de pompage.

Le relevé effectué sur place donne les éléments suivants :

- Mare du couderc, bon,
- Citerne de l'église, bon,
- Lac de Pelaprat, nettoyage et pose tube, plateforme stationnement,
- Lac de Poudurac, pose tube et plateforme stationnement,
- Lac des places, nettoyage et pose tube, plateforme stationnement,
- Lac de la Pannonie, réfection prévue, pose tube, plateforme stationnement.

Le lac de Pounissou n'est pas incluse mais pourrait s'envisager plus tard.

Le château de la Pannonie possède ses propres réserves utilisables.

Compte tenu des points évoqués qui seraient agréés la couverture de la commune serait correcte mis à part le quartier du Barry. Afin que l'ensemble soit couvert il serait nécessaire de créer un point à un bout de la voie au niveau de la route de Calès ou en bas près de la maison « Denimal ». Dans ce cas il faudrait obtenir soit l'autorisation d'implantation soit l'acquisition. Deux solutions sont possibles : bache ou mare à créer (120m³ si pas

canalisation d'approvisionnement, sinon 30). La première solution serait moins coûteuse mais la mare permettrait une utilisation d'abreuvoir pour les animaux.

Compte tenu des choix possibles, le chiffrage n'est pas encore réalisé. Le devis sera arrêté au moment du dépôt officiel. La demande concernerait une somme de 10000€.

Se posera la question du remplissage de ces réserves en cas d'utilisation et de remise à niveau. Des raccordements au réseau seront nécessaires à certains endroits.

Il conviendra de lister l'ensemble des éléments de cette défense incendie qui rentrent dans le cadre de l'aide.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce programme et à la demande de DETR 2017

4 – OUVERTURE PROGRAMME RESTAURATION VITRAUX EGLISE ET DEMANDE SUBVENTIONS :

Au mois d'août le devis de la restauration des vitraux endommagés ou altérés a été fourni (5131.82€ht). Monsieur le Maire a repris celui-ci et a transmis à l'UDAP46 (union départementale de l'architecture et du patrimoine) les documents faisant état des restaurations à entreprendre. Ce service est sollicité pour évaluer l'aspect patrimonial de ces vitraux et nous conseiller sur les démarches à entreprendre afin de bénéficier d'aides qui nous permettraient ces sauvegardes et restaurations.

Dans le même courrier a été évoqué le mauvais état du retable situé dans le cœur de l'église. Bien que les descentes d'eau des toitures aient été raccordées, la forte humidité ambiante a altéré les éléments en relief ou moulurages en plâtre. Ce retable serait de même facture que celui de la chapelle de la Pannonie, lui étant en bon état.

Monsieur le Maire espère que le déplacement d'un architecte de ce service permettra une meilleure connaissance des problèmes.

Comme nous n'avons pas le montant des aides auxquelles nous pourrions prétendre et donc ne connaissant pas notre participation, monsieur le Maire ne souhaite qu'ouvrir ce programme.

La question de la réfection des éléments de l'église est évoquée : qui doit payer l'entretien ? Nous ou l'église qui utilise ce bâtiment ? Monsieur le Maire pense que cet édifice étant la propriété de la commune, l'entretien nous incombe. Renseignement sera pris à ce sujet.

Il est signalé qu'au foyer la commode contient des effets appartenant probablement à l'église et il conviendrait de les y déposer.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au programme de restauration des

vitraux et demande à monsieur le Maire de solliciter les subventions et aides auxquelles nous pouvons prétendre

5 – POINT SUR LA CREATION « CAUSSE CENTAL » ET PROCEDURES EN COURS :

A la suite du vote de la CDCI le 28 septembre puis au congrès de Maires du Lot le 5 octobre refusant une nouvelle tenue de la CDCI nous avons déposé nos écharpes devant la tribune. Le ministre Baylet a dit que nous faisons un « show ». A la suite une manifestation avec défilé a été organisée à Cahors le samedi 15 octobre. Des élus ont été reçus par la Préfète et présents JM Vayssouse, et Miquel, J Launay s'étant fait représenter. Rien n'en est ressorti.

Le 21 octobre une réunion à Labastide-Murat des élus du Causse et de la Bouriane. Certains des « grands élus » invités se sont défilés (cette information vous a été transmise) Le 16 novembre le mémoire pour le recours sur l'arrêté de la Préfète a été déposé au TA de Toulouse (ce document vous a été envoyé). Le référé devrait mettre moins d'un mois. Si la fusion L Murat/Bouriane (sujet du recours) est annulée, chacun retourne sur ses bases actuelles et il n'y a plus le seuil des 5000 habitants obligatoire. A ce moment-là nous pourrions demander, avec les autres communes qui l'avaient souhaité) notre rattachement pour créer le Causse central. Par contre il faudra se renseigner sur la procédure. A suivre.

6 – POINT INFO SUR CAUVALDOR ET COMMISSIONS EN COURS :

La préparation de l'intégration de Cère et Dordogne et Sousceyrac dans CAUVALDOR amène à constituer des commissions qui devront relever les compétences et réfléchir à leur prise en compte. Celles-ci ne fonctionneront que jusque fin 2016. Avec la nomination de nouveaux vice-présidents, il sera fait appel aux élus pour travailler sur chaque domaine dans le cadre des compétences définies en 2017. Pour Couzou, monsieur le Maire ne s'est inscrit dans aucune d'elles, notre commune étant encore dans l'optique de rejoindre le causse central

SCoT : une procédure judiciaire a été intentée et réussie contre le SMPVD, quant au choix du bureau d'études pour ce travail. Un critère qui avait permis de retenir URBADOC était la partie orale, meilleure pour que l'autre postulant. Malheureusement ce point, important, ne faisait pas partie de l'appel d'offres. CAUVALDOR a perdu et le BE URBADOC ne sera plus rémunéré. Il continuera malgré bénévolement jusqu'au terme du DOO. ETEN environnement et l'ADASEA travaillant avec, eux arrêtent. La communauté sera amenée à payer des dommages au réclamant, dont pour monsieur le Maire le montant est ignoré.

Après la réunion avec les PPA (personnes publiques associées) les commissions se sont de nouveau réunies et la régie SCoT finalisera l'écriture du DOO (document d'orientation et d'objectifs) lors de la réunion prévue le 6 décembre. A l'issu de cette régie, le document sera définitif.

PLUIH (plan local d'urbanisme intercommunal et l'habitat) : la procédure est engagée et le travail va commencer avec le bureau d'études retenu et ceux qui font partie du groupement.

Le conseil communautaire a pour fonction de se positionner sur les PLU et cartes communales en cours.

Les vice-présidents des commissions thématiques font à ces réunions un point sur leurs travaux.

L'écriture de la compétence concernant l'histoire et le patrimoine doit-être approuvée dans quelques jours. Elle définira les montants financiers attribués aux diverses composantes de cette compétence (animations du patrimoine, écoles de musiques, financement musées, petit patrimoine...)

Le calcul financier pour les voies revêtues est fait (1200€ du km par an). Par contre en ce qui concerne la prise en charge des chemins et de leur entretien (épareuse et remise en état sol) il n'y a pas d'avancée, c'est-à-dire que dans la CLECT telle que définie actuellement, ils ne seront pas repris. En off, il serait question pour ceux qui les entretenaient auparavant (comme anciennement la communauté de Gramat) à continuer de le faire.

A suivre parce que pour les communes concernées il n'est pas question de revenir sur cet entretien.

7 – POINT SUR ENFOUISSEMENT RESEAU A « POUDURAC » :

Il y restait à traiter le lieu d'implantation du transformateur qui permettra de distribuer du 220 volts dans le hameau. La première hypothèse était de l'implanter du côté nord de la voirie au bord d'un terrain agricole. Le propriétaire n'ayant pas répondu, un autre courrier a été envoyé à la personne qui a acquis la grange. Refus catégorique de sa part d'implanter une « verrue » sur son terrain etc... La solution sera de l'installer en face sur le bord de la parcelle artisanale AE 301.

Le programme d'enfouissement s'arrête au niveau du poteau distribuant l'électricité à l'angle de la maison Bouscarel. Ensuite il s'agira d'une création puisqu'aucune ligne n'existe. La distance estimée par la FDEL pour distribuer les lots envisagés dans la nouvelle carte communale est de 150m (longueur seulement estimée). Le montant à payer par la commune serait de 12780€ht (coût total 21300€ dont : 40% pris en charge par la FDEL soit 8520€, à la commune resterait 60% du montant soit les 12780€ annoncés) Pour un chiffrage exact, le plan précis est à définir. Paiement à effectuer en sus de la somme arrêtée précédemment pour la partie enfouissement proprement dite, à savoir 20400€ net pour l'électricité et 22000€ pour la téléphonie. La somme se trouve augmentée de façon importante.

L'échange entre les conseillers relève que le coût supplémentaire devrait incomber aux futurs acquéreurs des parcelles à urbaniser au moment de la demande de leur raccordement.

Monsieur le Maire va se renseigner pour voir de quelle façon ce problème peut être résolu.

8 - MOTION DE SOUTIEN AU CLASSEMENT ZONES DEFAVORISEES:

"Le conseil municipale soutien le maintien des zones défavorisées, cette Indemnité Compensatoire d'Handicaps Naturels (ICHN) a été obtenue dans les années 70.

Aujourd'hui un nouveau classement des zones est en cours, des communes du Lot sont en danger en vue d'une exclusion de ce zonage, ce qui entrainera une sérieuse incidence sur l'attribution de l'indemnité, mais également sur le dispositif national d'Aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs ainsi que celle d'Aide à l'investissement."

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette délibération de soutien aux exploitations concernées

9 - DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR 3ème TRANCHE ENFOUISSEMENT RESEAUX

Afin de pouvoir régulariser le montant d'annuité d'amortissement concernant des subventions d'équipement à la FDEL dans le cadre de la 3ème tranche des travaux d'enfouissement des réseaux électriques aériens, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le nouveau montant de l'annuité d'amortissement, à savoir :

- DEPENSE DE FONCTIONNEMENT :

- compte 6811-042 :	+ 3 780, 64
- compte 023 :	- 3 780, 64

- RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- compte 2804181-040 :	+ 3 780, 64
- compte 021 :	- 3 780, 64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision modificative et charge Monsieur le Maire du suivi

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision modificative

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Numérique, suite aux diverses démarches auprès du conseil Départemental et le service concerné, Monsieur JP Favre a confirmé avoir inscrit Couzou dans le programme « renforcement des lignes ». il attend la réponse d'Orange pour qu'ils acceptent d'amener une fibre depuis Rocamadour jusqu'au sous répartiteur près de

la mairie. Monsieur le Maire va écrire au directeur des collectivités d'Orange afin qu'il suive avec attention, lui-même ayant dit que c'était faisable. A suivre.

- Conteneurs la Pannonie : la dalle a été coulée, les panneaux et le matériel de fixation sont à la mairie. Les employés de la communauté doivent les poser rapidement,
- Conteneur verre : le sol sera décaissé et de la castine mise à la place de la terre. Lorsqu'il pleut de la boue et de l'eau stagnent le long de la route ce qui pose problème pour l'accès.
- Pour la défense incendie des réserves d'eau demandent à être nettoyées (vase) et les herbes éclaircies. Le Parc a été contacté pour faire l'inventaire des faunes et flores afin de laisser le « biotope » fonctionner ce qui ne peut être que meilleur pour la clarté de l'eau. Certaines mares peuvent conserver du poisson : Poudurac et le lac du couderc. Par contre, pour les raisons précitées, d'autres devraient en être indemne. Le Parc a été contacté et verra en partenariat avec l'ENS. A réfléchir dès maintenant,
- Cet été lorsque l'eau était très basse, la mare de Bélugue laissait apparaître beaucoup de terre au fond. Profiter du passage du Parc et l'ENS pour réfléchir à ce qui conviendrait de faire,
- Le petit patrimoine, encore à l'ordre du jour : monsieur le Maire a eu confirmation que les travaux se feront sur les 4 communes concernées, dont Couzou. Certains commenceront dès décembre et si l'ensemble n'est pas terminé avant 2017 ils seront malgré tout imputés sur 2016. Les agents de la communauté se chargeront de l'exécution. La réserve de la Pannonie pourrait être ainsi mise en service assez rapidement.
- Dans le cadre restauration biodiversité la LPO (ligue de protection des oiseaux) lance un appel auprès des communes pour recréer de l'habitat aux chouettes effraie des clochers (document remis) notre contribution pourrait être d'ouvrir, sous certaines conditions d'aménagement, le clocher de l'église,
- Carte communale. Les divers rapports viennent d'être adressés à la mairie. Chaque conseiller sera destinataire de ces documents sous forme numérique,
- Maison Bouscarel. Le dossier de base est fait, par contre il faut décider si nous engageons un appel d'offre auprès d'architectes (le coût sera entre 5 à 6000€) pour une estimation du montant des travaux pour aller plus en avant) afin d'obtenir des aides. De même si nous ne désirons pas nous engager plus en avant. Actuellement nous sommes à moitié du chemin. Monsieur le Maire réunira la commission (D Boudot, A Bazalgues, N Baptiste, L Clavel, E Landois) avec le responsable de la DDT qui a monté le dossier. Le conseil se prononcera sur la suite à donner,

- SYMICTOM, un document a été élaboré « nos déchets maîtrisons la facture » afin d'inciter à alléger le tonnage mis dans les conteneurs et améliorer le tri. Celui-ci sera distribué en début de semaine dans les boites aux lettres,
- Le radar pédagogique a été retourné au constructeur car les batteries ne chargeaient pas. Le problème est résolu et nous devrions l'avoir semaine 48. Pendant la période de fonctionnement, dans l'ensemble les véhicules ralentissaient à l'abord du panneau ou du moins levaient le pied. Pour d'autres, moins nombreux, rien n'a changé,
- Il faut commencer à préparer le journal de la fin de l'année. La commission se réunira prochainement (D Boudot, N Laubie, S Rivière C Bonnefont),
- Le cantonnier, a eu un accident de travail à Carluçet et sera indisponible pour 6 semaines.

Le prochain conseil devra se tenir le jeudi 15 décembre, le dossier des DETR devant être déposés le lendemain date limite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est close à 23h.

le Maire

Daniel Boudot